



Rte de la Bordinette 5
1094 Paudex

info@sdis-ouest-lavaux.ch
www.sdis-ouest-lavaux.ch

Association intercommunale SDIS Ouest-Lavaux

Conseil intercommunal

En vertu du droit de référendum régi par les articles 166 et suivants de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Comité de direction porte à la connaissance des électrices et électeurs que le Conseil intercommunal, dans sa séance du 11 octobre 2023, a décidé :

Préavis N° 05/2023 – Budget 2024

- d'approuver le budget 2024

Total des charges :	CHF 1'379'771.23
Total des revenus :	CHF 347'200.00
Excédent à charge des communes :	CHF 1'032'571.23

Au nom du Comité de direction

Le Président
Patrick Sütter



Le Secrétaire
Sébastien Baehler

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune-siège de l'association (Paudex), accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels. La Municipalité de la commune-siège en informe le Comité de Direction. Si la demande de référendum satisfait aux exigences légales, la Municipalité de la commune-siège scelle les listes et autorise la récolte de signatures. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes associées dans les trente jours qui suivent l'autorisation de récolte. Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 jours.

Paudex, le 13 novembre 2023